



6. Aire agricole

ACTION 6.2

Suivi et promotion de la biodiversité fonctionnelle dans les parcelles agricoles

Orientations SBG-2030 : 8, 10

ÉLABORÉE PAR

Yves Bourguignon / Marie Bessat (DT/OCAN)

EN COLLABORATION AVEC

-

DESCRIPTION

Le contrôle biologique effectué par les auxiliaires des cultures constitue, comme la pollinisation, un service écosystémique essentiel pour l'agriculture. La lutte biologique par conservation vise l'attraction d'auxiliaires par des modifications structurelles de l'environnement ou par le changement des pratiques de gestion (réduction de l'utilisation d'intrants, fauches tardives, etc.). Le but d'une telle lutte est la protection ou l'amélioration des populations existantes d'auxiliaires afin de réduire les effets négatifs engendrés par les ravageurs des cultures. Les habitats naturels ou semi-naturels dans la matrice agricole constituent des lieux alternatifs et complémentaires aux cultures, des ressources alimentaires et des sites d'hivernation pour des insectes auxiliaires qui peuvent contrôler certaines populations de ravageurs des cultures.

A Genève, les insecticides sont principalement appliqués sur le colza, en maraîchage et en arboriculture.

Les habitats naturels ou semi-naturels ont probablement un effet sur les populations d'auxiliaires, mais il manque d'évaluations scientifiques permettant d'expliquer ces effets et comment ils pourraient être optimisés.

Cette action vise à étudier le rôle que jouent certains types d'habitats semi-naturels ou naturels adjacents aux cultures dans la lutte contre les ravageurs. Elle se déroulera en trois temps :

1. affiner la recherche bibliographique et classer les données récoltées sur le canton pour lister les auxiliaires et les mesures les favorisant;
2. compléter nos connaissances par des études sur le terrain avec la collaboration de producteurs;
3. proposer des mesures concrètes "clés en main" aux agriculteurs.

Cette action sera coordonnée avec l'action 6.1. Cependant, elle se concrétisera à l'échelle ciblée de l'exploitation agricole et à sa périphérie directe, sans considérer l'ensemble de l'aire agricole genevoise.

INDICATEUR

Le(s) protocole(s) de recherche doivent en premier lieu permettre de définir le rôle que jouent certains types d'habitats semi-naturels ou naturels adjacents aux cultures et pouvant participer à la lutte contre les insectes ravageurs. Les parcelles agricoles choisies doivent se focaliser sur des cultures recevant des insecticides.

TYPE D'ACTION

Étude

STATUT

Existante à renforcer

ÉCHELLE

Cantonale

CALENDRIER PRÉVU

2020	2021	2022	2023
Finalisation de l'étude bibliographique, établissement du protocole de recherche basé sur des études similaires déjà réalisées Constitution des équipes de recherche et d'un groupe de projet Début des campagnes sur le terrain	Campagnes de terrain et ajustement du protocole avec les exploitants Discussion des résultats et rédaction des premiers rapports provisoires		Proposition des premières mesures concrètes pour les agriculteurs.

MISE EN ŒUVRE

Qui est responsable	OCAN
Qui réalise	Equipe de recherche UNIGE/ HEPIA

CHAMPS D'APPLICATION LIÉS

ACTION LIÉE

- | | |
|---|--|
| 4. Arbres | |
| 9. Sensibilisation et information | |
| 10. Formation et activités dans le cadre scolaire | |
| 12. Outils administratifs et politiques | |